

Réunion de la commission Energie-Economie n°7
Le 2 juin 2015
au Hameau de la Becque - Avelin

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu
Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion démarre à 13h45

Ouverture

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, accueille les participants. Elle rappelle que cette commission ne s'est pas réunie depuis plus d'un an et présente le déroulé de la réunion.

Tour de table des participants.

Point d'actualité sur le projet

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, expose les conclusions et les suites de l'instance locale de concertation (ILC) du 14 octobre 2014, et présente un point d'avancement du projet Avelin-Gavrelle.
Cf. Annexe 2 – Point avancement.

Bilan électrique 2014

Jean-Louis Carlier présente le bilan électrique 2014, au niveau régional et national.
Cf. Annexe 3 – Bilan électrique 2014

→ Echanges

Philippe Vaillant, citoyen retraité de Phalempin, demande où se trouve le showroom qui présente la technologie utilisée dans les postes électriques dits « intelligents » ?

Jean-Louis Carlier répond que ce showroom se trouve à EuraTechnologies, à Lille.

Corinne Crequit, de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, souligne que ce bilan présente uniquement la région Nord-Pas-de-Calais, et demande si RTE va prendre en compte la réforme territoriale, qui prévoit le rattachement à la Picardie ?

Jean-Louis Carlier répond que dès 2016 RTE sera en mesure de présenter le bilan de la nouvelle région. Il ajoute que la consommation électrique de ces deux régions est assez différente, notamment celle du secteur industriel.

Corinne Crequit estime que la « troisième révolution industrielle » ne s'est pas développée de la même manière en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais. Elle considère qu'une refonte de l'électromobilité (à une plus grande échelle) sera nécessaire.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la CNDP, explique que la région Picardie présente un volume économique relativement modeste, à l'exception de l'Oise, qui présente une typologie différente du reste de la Picardie.

Corinne Crequit estime qu'avec les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique, la balle est aujourd'hui dans le camp des territoires. Il manque toutefois des financements pour mettre en œuvre ce type d'investissements. Au niveau des moyens financiers, tous les territoires ne sont pas au même niveau.

Jean-Louis Carlier admet que 2030 est un objectif ambitieux. Il ajoute qu'il existe aujourd'hui des innovations en matière de financement, comme le *crowdfunding* (le financement participatif) par exemple.

Projet de loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Edgard Bossoken, consultant Climat-Energie référent de la Commission, présente les objectifs et l'avancement de ce projet de loi.

Cf. Annexe 4 – loi transition énergétique

→ Echanges

Philippe Vaillant estime très ambitieux les objectifs qui sont aujourd'hui affichés pour 2025 (diminution à 50% de la part du nucléaire, et augmentation de 32% de la production d'énergie renouvelable). Il ajoute que malgré la diminution de la consommation, il craint qu'il y ait un manque de production électrique avec de tels objectifs.

Edgard Bossoken estime que la diminution de la part du nucléaire, devrait être compensée par l'augmentation de la part des énergies renouvelables et la prise en compte des objectifs d'économie d'énergie.

Thierry Tanfin, de la DDTM 62, ajoute que la loi fixe des objectifs nationaux, qui ne sont pas systématiquement régionalisés.

Corinne Crequit souligne que les plans régionaux présentaient déjà des objectifs ambitieux. Elle revient ensuite sur la lutte contre la précarité énergétique, et sur la nécessité de faire une distinction entre l'habitat et le transport. Elle évoque notamment le plan régional 100 000 logements (qui cherche à réhabiliter durablement le parc de logements existants), et le Réseau Express Grand Lille. Elle ajoute qu'une étude menée sur les départements 59 et 62, montre que la métropolisation a des effets néfastes sur la précarité énergétique.

Edgard Bossoken rappelle que le secteur du bâtiment est essentiel vis-à-vis de la précarité énergétique. De nombreux logements sont de véritables « passoires ». En effet, aujourd'hui les logements existants consomment 250 kWh par m² et par an en moyenne, alors que l'objectif affiché est de passer sous la barre des 50 kWh/an pour les nouvelles constructions. Il ajoute qu'en région Nord-Pas-de-Calais il faudrait rénover environ 800 000 logements, et souligne que le plan « 100 000 logements » est déjà très couteux ; d'où la nécessité de trouver d'importants financements.

Chekib Bensmida, de la Communauté d'Agglomération du Douaisis considère que la loi fixe des objectifs, mais que les territoires se les approprient à leur manière, et que tout dépendra de la volonté des élus. Il prend l'exemple de l'éolien dans la région Picardie.

Corinne Crequit estime qu'une étape importante est celle de l'identification des enjeux.

Chekib Bensmida revient ensuite sur la précarité énergétique. Selon lui il y a un effort important à faire vis à vis des logements anciens qui sont effectivement des « passoires énergétiques ». Il ajoute qu'il faut s'inscrire dans une vision opérationnelle, car le plan 100 000 logements est insuffisant, et pas réellement mis en œuvre.

Retombées économiques du chantier

Roland Famin, chargé de projets Action Economique à la Maison de l'Emploi Pévèle Mélantois Carembault, présente un exposé sur les retombées économiques du chantier de la ligne Avelin-Gavrelle, vis-à-vis de l'emploi local et de l'insertion sociale.

Cf. Annexe 5 – retombées économiques du chantier

→ Echanges

Bernard Féry demande comment les quatre facilitateurs dans le domaine de l'emploi vont-ils présenter un visage commun, aussi bien en amont qu'en aval de leur mission ?

Roland Famin répond que la région Nord-Pas-de-Calais compte vingt facilitateurs, et qu'il existe aujourd'hui une méthode qui a fait ses preuves, via une charte de bon fonctionnement. Il ajoute que le projet Avelin-Gavrelle prévoit plusieurs type de travaux (ligne aérienne, postes électriques etc.) et que chaque facilitateur pourra être en charge d'un de ces volets. Il estime enfin qu'un travail est nécessaire pour éviter de trop fracturer l'offre d'emplois, car il est préférable de proposer des offres longues (de formation et d'emploi).

Corinne Crequit estime que ce travail sur l'insertion est très important, mais elle désire que soient également pris en compte les nombreux demandeurs d'emplois qui ne relèvent pas des circuits d'insertion.

Jean-Louis Carlier indique que RTE, en tant que donneur d'ordre, pourra discuter avec les entreprises sur ces questions d'insertion et de demande d'emploi. Les facilitateurs permettront d'accélérer le travail d'identification des demandeurs d'emplois qui pourraient bénéficier du projet.

Roland Famin prend l'exemple du chantier du Stade Pierre Mauroy, durant lequel les facilitateurs ont mis en relation les entreprises et Pôle Emploi. Il se demande ensuite si l'impulsion du projet sera suffisamment importante pour permettre aux entreprises de conserver ces employés après le chantier de la ligne.

Jean-Louis Carlier estime que la structure mise en place par la maison de l'emploi est très importante pour gagner en efficacité et en anticipation. L'anticipation est en effet une donnée essentielle, notamment pour identifier les besoins de formations spécifiques.

Corinne Crequit demande qu'une attention particulière soit accordée à l'égalité homme-femme vis-à-vis de l'accès à l'emploi sur ce projet. Elle ajoute que sur ce territoire, et plus particulièrement sur le bassin minier les indicateurs socio-économiques sont extrêmement mauvais, et qu'il existe une importante corrélation entre le taux d'emploi féminin et le taux de pauvreté.

Jean-Louis Carlier explique que pour ce type de chantier des « bases de vie » seront mise en place, et qui nécessiteront une logistique très importante.

Roland Famin souligne que le secteur BTP projette une culture d'entreprise assez masculine, et que peu de femmes se projettent sur ce type de métier.

Plan d'accompagnement de projet

Marc Bourdeaud'hui, directeur de SENSEA Consulting, présente l'avancement des travaux sur le Plan d'accompagnement de projet (PAP) pour lequel il a travaillé aux côtés de RTE. Il précise :

- 1- que les éléments présentés sont le fruit d'un travail de réflexion et de co-construction avec différentes parties prenantes dont des porteurs potentiels de projets, des parties prenantes supports et le groupe de travail PAP dont les membres sont issus des commissions du projet technique « Avelin -Gavrelle »
- 2- que ce travail fait l'objet d'un suivi par le Préfet de Région avant une présentation pour validation de sa part qui précédera le lancement officiel du PAP
- 3- que toutes les nouvelles dispositions font l'objet de tests pour en évaluer notamment la faisabilité et la réceptivité par les différentes parties prenantes du territoire dans le cadre d'un processus d'auscultation
- 4- qu'en 15 mn, il n'aura pas l'opportunité de rentrer dans le détail des outils et méthodes. Il propose donc d'aborder les sujets suivants :
 - une présentation des fondamentaux du PAP (notamment le cadrage légal)
 - le principe de la démarche innovante au service du Développement Durable des territoires
 - les motifs de cette nécessaire évolution « intelligente et responsable » que doit entamer le PAP
 - les enjeux de cette évolution
 - pour terminer sur les principales dispositions proposées

Cf. Annexe 6 – Le PAP.

→ Echanges

Bernard Féry demande si les graphiques proposant une répartition des projets financés par le PAP (Répartition des projets (nombre et montant du co-financement) par profil RSE et par territoire) sont ici présentés à titre d'exemple, ou si cette répartition a déjà été décidée ?

Marc Bourdeaud'hui répond que ces graphiques ne sont montrés qu'à titre d'exemple en ce qui concerne les données brutes de répartition entre les différents critères. L'objectif est de permettre à la gouvernance du PAP d'être en capacité d'évaluer les impacts du PAP sur notamment les profils de porteurs de projet, les profils de projets, les effets d'amorçage et de levier d'un co-financement PAP... Cette évaluation du dispositif PAP sera intégrée au bilan et rapport RSE du PAP.

Jeannette Willocq, maire de Moncheaux, demande si le PAP permettra de financer des projets de logements sociaux ?

Jean-Louis Carlier répond qu'il pourra participer à l'investissement, mais que le PAP n'a pas vocation à financer les dépenses de fonctionnement d'un projet.

Marc Bourdeaud'hui ajoute que le PAP devrait permettre effectivement d'investir dans des projets de logements sociaux, et que plusieurs acteurs du logement social font déjà partie des porteurs de projets potentiellement identifiés. Cette ouverture du PAP aux acteurs du logement social est une nouvelle disposition qui a fait l'objet d'un travail préparatoire ad hoc concernant leur éligibilité juridique, nouvelle disposition qui sera présentée au Préfet de Région pour validation.

Roland Famin demande si le monde associatif fait partie des structures éligibles au PAP ?

Marc Bourdeaud'hui répond que le monde associatif est *de facto* éligible. Les associations, sous réserve de répondre aux autres exigences du PAP, rentrent en effet dans le spectre du critère d'éligibilité juridique.

Chekib Bensmida demande si les projets financés doivent être liés à une commune traversée par le projet ?

Jean-Louis Carlier répond que par le passé les PAP visaient essentiellement les communes traversées. Or il est important de ne pas confondre le PAP avec les mesures compensatoires telles qu'elles sont prévues par le code de l'environnement. Ainsi au titre de critères telle que la solidarité fiscale, on pourra retrouver des projets structurants financés par le PAP, qui seront un peu plus éloignés du projet – sur le territoire de l'EPCI d'une commune traversée par exemple.

Corinne Crequit salue la qualité du travail présenté, notamment en termes d'intelligence territoriale. Elle estime ensuite que les projets structurants sont aujourd'hui portés à l'échelle des EPCI. Elle ajoute que les communes ne sont pas éligibles aux financements (comme le FEDER par exemple), contrairement aux établissements intercommunaux. Elle demande donc à RTE de ne pas déconnecter les communes de leurs EPCI et estime qu'il pourrait être intéressant d'ajouter le PAP au projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD).

Marc Bourdeaud'hui répond que le PAP prévoit justement de financer des projets trans-territoriaux, et donc trans-communaux. De plus, un travail est actuellement en cours avec le Département du Nord concernant les contrats d'aménagement et de développement durable du Douaisis et de l'arrondissement de Lille. La démarche entamée avec la mission contrats de territoire du CD59 consiste à identifier, dans chaque contrat, les projets sur lesquels RTE pourrait intervenir en co-financement dans le cadre du PAP.

Jean-Louis Carlier indique qu'une réunion est prévue avec la CAD, pour travailler à intégrer le PAP dans le projet de territoire de l'EPCI.

Edgard Bossoken explique que l'on ne séparera pas une commune de son EPCI, et la commission cherche au contraire à travailler dans une démarche collective, de mutualisation des atouts et des efforts des acteurs du territoire.

Jeannette Willocq estime que le projet EHPAD Alzheimer à Moncheaux est un projet du territoire qui sera amené à rayonner sur plusieurs communes, et qu'il rentre donc totalement dans cette démarche.

Marc Bourdeaud'hui demande par qui est porté ce projet ?

Jeannette Willocq-Facq répond que cet EHPAD est porté par Eollis, NOREVIE étant le bailleur social en charge du dossier.

Marc Bourdeaud'hui précise que NOREVIE a été contacté comme d'autres acteurs du logement social dans le cadre de l'auscultation mais n'a pas répondu.

Thierry Tanfin considère que le travail présenté ici est remarquable, et félicite Marc Bourdeaud'hui. Il demande ensuite que la DDTM soit associée au comité de pilotage du PAP.

Jean-Louis Carlier indique que la DDTM sera partie prenante du comité de pilotage.

Bernard Féry demande si RTE a déjà identifié des projets qui consistent à appuyer le développement économique de certaines entreprises ? Par exemple pour appuyer des opérateurs HLM, aider la chambre des métiers pour mettre à niveau des artisans etc. Il estime en effet que le levier par l'entreprise est un enjeu important.

Marc Bourdeaud'hui prend l'exemple de l'association des communes minières, qui a lancé un projet de radiographie thermique du Bassin Minier. Outre l'état du bâti tant privé, public, qu'industriel, le projet a vocation à donner des préconisations en termes de réhabilitation des bâtiments aux propriétaires demandeurs. L'objectif est d'accroître la performance énergétique des bâtiments concernés. Marc BOURDEAUD'HUI a attiré l'attention du porteur du projet sur un impératif non intégré dans la démarche : celui de la nécessaire montée en compétence des entreprises dans le domaine du bâtiment qui vont être confrontées à la mise en œuvre de nouvelles techniques et produits afin d'atteindre les objectifs de performance recherchés. D'autres projets dans le domaine de la création, reprise d'entreprise, la formation professionnelle, l'entrepreneuriat ont aussi été identifiés (Réseau Entreprendre Nord, BGE Hauts de France...).

Alain Hespel, indique que sur la Communauté de communes Pévèle-Carembault un club d'entreprises s'est créé, qui a permis à des artisans de monter en compétence. Il estime que le projet de RTE arrive au bon moment pour donner un débouché à cette montée de compétences.

Jean-Luc Leroux, maire de Quiéry-la-Motte, demande pour quand est prévu le lancement du PAP ?

Jean-Louis Carlier répond que le PAP devrait être lancé par les préfectures, début septembre dans le Pas-de-Calais, et courant octobre-novembre dans le Nord.

Fin de la réunion à 16h04.